



L'immigration en provenance de l'UE reste faible

Le Secrétariat d'État aux migrations a publié les chiffres relatifs à l'immigration pour le deuxième trimestre 2020. Selon les statistiques, le solde migratoire concernant les ressortissants de l'UE a augmenté au cours des six premiers mois de 2020 par rapport à l'année précédente. Cependant, l'immigration elle-même a diminué. Celle-ci dépend fortement de la situation économique et du marché du travail en Suisse.

Si on examine les nouveaux chiffres relatifs à l'immigration du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), on voit que le solde migratoire pour les ressortissants de l'UE a augmenté pendant les mois de janvier à juin par rapport à la même période en 2019. Toutefois, cela n'est pas dû à l'immigration, qui reste à un faible niveau après une augmentation en janvier et février. Par rapport à 2019, elle a même diminué de 2,6% au cours du premier semestre 2020. L'augmentation du solde migratoire s'explique plutôt par le fait que le nombre de citoyens de l'UE qui ont quitté la Suisse pendant la crise du coronavirus a fortement diminué.

L'IMMIGRATION DÉPEND FORTEMENT DE LA CONJONCTURE

Au cours des mois d'avril et mai, l'immigration en provenance de l'UE a fortement diminué en raison de la pandémie de coronavirus et des restrictions d'entrée, ce qui se reflète désormais dans des chiffres semestriels inférieurs. L'affirmation récurrente selon laquelle l'augmentation du taux de chômage en Suisse ces

derniers mois est due à une immigration accrue est donc fausse. En effet, l'immigration dépend de la situation économique. Autrement dit, lorsque l'économie suisse croît, on recrute davantage de travailleurs qualifiés. Par contre, lorsque l'économie va mal, les entreprises suisses ont besoin de moins de travailleurs qualifiés et l'immigration baisse. Les chiffres actuels confirment précisément cela.

LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES N'AUTORISE PAS N'IMPORTE QUI A S'INSTALLER EN SUISSE

Si l'accord sur la libre circulation des personnes reste en vigueur, on peut partir du principe que l'immigration restera faible. D'autant plus que les entreprises suisses sont toujours aux prises avec les conséquences de la pandémie de coronavirus. À noter aussi que la libre circulation des personnes n'autorise pas n'importe qui à s'installer en Suisse. Seuls les ressortissants de l'UE possédant un contrat de travail valable ou pouvant fournir la preuve qu'ils sont en mesure de subvenir à leurs besoins au moyen d'une activité lucrative indépendante peuvent immigrer en Suisse. Une personne qui s'est installée en Suisse récemment et perd son emploi en raison de la crise du coronavirus n'a pas droit aux indemnités de l'assurance chômage. Seule une personne qui a cotisé une année au moins sur les 24 derniers mois peut, en effet, en bénéficier.